



CP VILLEPINTE : RETARD DE VERSEMENT DE LA PRIME 93

Le bureau local FO Justice de Villepinte est forcé de constater que plusieurs d'entre vous ont constaté l'absence de versement de la troisième tranche de la prime de fidélisation territoriale, instaurée par le décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020 et modifiée par le décret n° 2023-1016 du 2 novembre 2023.

Cette prime vise à reconnaître l'engagement des agents publics exerçant en Seine-Saint-Denis (93), département où les conditions d'exercice sont particulièrement exigeantes.

Face à cette situation inacceptable, **FO Justice** a immédiatement saisi le Secrétariat général de la DISP de Paris afin d'obtenir des explications et des garanties quant à la régularisation de ce retard.

À ce jour, la Direction interrégionale nous informe être dans l'attente de la validation par la DAP, condition préalable à la mise en paiement, désormais envisagée entre décembre et janvier.

Le bureau local FO Justice de Villepinte dénonce avec fermeté ces retards à répétition, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des agents et traduisent une nouvelle défaillance de l'administration dans la gestion des droits des personnels.

Nous restons pleinement mobilisés pour que l'ensemble des fonctionnaires concernés perçoivent sans délai les sommes qui leur sont dues. **FO Justice** continuera de suivre ce dossier de très près et n'hésitera pas à interpellier l'administration tant que la situation ne sera pas totalement régularisée.

FO Justice, toujours aux côtés des personnels.

Adresse du Bureau local : Avenue de Vauban 93420
Villepinte

Mail : fo.mavillepinte@gmail.com

Tel : 0683762958

SLP **FO Justice** Villepinte
29 octobre 2025

